

LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

LA COMMERCIALISATION DE L'URANIUM

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): J'aimerais maintenant prier le premier ministre de remonter un certain nombre d'années en arrière et de se demander si son gouvernement a bien agi au moment de la création du monopole de l'uranium. Le premier ministre sait pertinemment que le gouvernement du Canada disposait à cette époque de toutes sortes de moyens de protéger les intérêts des Canadiens. Il pouvait ou bien agir légalement en créant un office de commercialisation, ou bien agir illégalement en constituant un monopole. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement qu'il dirigeait a choisi d'agir illégalement en constituant un monopole, au lieu d'agir légalement en créant un office de commercialisation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député suppose vrai ce qui est en question. Il affirme que signer un accord international est illégal. Je le mets au défi de le prouver. Pour ma part, j'estime que ce n'est pas illégal.

M. Clark: Le premier ministre démontre qu'il a de l'esprit de suite en refusant systématiquement de répondre aux questions aujourd'hui. Nous avons hâte de recevoir le rapport Bertrand qui doit décider si c'est illégal.

L'EXISTENCE D'AVIS JURIDIQUES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je voudrais maintenant revenir à une autre question à laquelle le premier ministre n'a pas répondu lorsque mon collègue de Cambridge la lui a posée. Ce dernier lui demandait si le ministère de la Justice ou tout autre ministère ou agence du gouvernement fédéral s'étaient engagés à protéger des sociétés canadiennes ou des particuliers contre toute poursuite faisant suite à des infractions à la loi canadienne relativement à l'affaire du cartel de l'uranium.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, tout ce que je peux dire, c'est que je suis au courant d'un cas en particulier. Mais j'ai déjà dit que la mesure visait uniquement à soustraire des Canadiens à l'application de la loi américaine. Pour revenir à la première question, je demanderais au député de me dire quelle loi empêche le Canada de conclure une entente commerciale internationale. Une telle loi n'existe évidemment pas. Le député le sait. Il tente simplement, comme il en a l'habitude, de monter de toutes pièces un scandale qui mettrait le gouvernement dans l'embarras.

Questions orales LA CONSOMMATION

L'INSPECTION DES BALANCES DES DÉTAILLANTS—LE MANQUE D'INSPECTEURS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je voulais poser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations mais en son absence je la poserai à son suppléant. Un haut fonctionnaire de la direction des poids et mesures du ministère de la Consommation et des Corporations a affirmé publiquement que seulement la moitié des 600,000 balances utilisées dans les commerces de détail avaient été inspectées l'an dernier à cause de l'ampleur de la tâche et du manque de personnel. Le ministère de la Consommation et des Corporations voudrait-il réaffecter ses ressources humaines de manière à permettre à la direction des poids et mesures d'accroître le nombre de ses inspecteurs pour que les balances soient mieux contrôlées et pour éviter que le consommateur ne soit accidentellement lésé?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je remercie le député de sa question et de l'intérêt qu'il porte à la question. Je peux lui assurer que le gouvernement revoit sans cesse la nature et l'utilité de son programme de poids et mesures tout en tenant compte des problèmes que le député a signalés. Le député peut facilement s'imaginer combien les changements technologiques récents ont amené un surcroît de travail. Nous nous efforçons actuellement de surmonter ces difficultés en modifiant les techniques et les méthodes d'inspection et aussi en réévaluant les ressources nécessaires. Le député veut être certain que le gouvernement continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour que la clientèle et les marchands canadiens puissent compter sur des mesures précises.

L'EXACTITUDE DES BALANCES CONVERTIES AU SYSTÈME MÉTRIQUE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'imagine qu'en parlant de changements technologiques le député faisait allusion à la conversion des balances au système métrique. Ainsi, la direction des poids et mesures aura un pressant besoin de personnel compétent. Le ministère de la Consommation et des Corporations est-il en mesure d'assurer à la Chambre et aux consommateurs du Canada que ces nouvelles balances seront effectivement vérifiées pour éviter que le public acheteur ne soit victime de fraude accidentelle ou délibérée, puisque le système métrique est là et que nous sommes obligés de l'utiliser.

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, que le député se rassure, nous allons prendre toutes les précautions nécessaires pour veiller à ce que le consommateur canadien soit protégé quand la conversion s'effectuera.